

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 05-178-1911 13/07/1911

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
13 juillet 1911

Numéro JO  
n° 178 du 01/09/1911

Date du numéro  
1 septembre 1911

### VISAS

**Vu** la loi du 14 juillet 1909 portant approbation de la convention d'extradition signée à Paris, le 6 janvier 1909 entre la France et les Etats-Unis d'Amérique

**Vu** le décret du 1er juillet 1911 portant approbation de ladite convention ;

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Les dispositions de la convention sus-visée du 6 janvier 1909 recevront leur application dans les colonies françaises et les pays placés sous le protectorat de la France.

#### Art. 2

— Le Ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Française et au Bulletin Officiel du Ministère des Colonies.

**A. FALLIÈRES.** Par le Président de la République : **Le Ministre des Colonies, A. LEBRUN.**